

1/ La modularisation dans les 5 BTS expérimentaux

Le Snes avait alerté les collègues sur les points suivants :

- Cette modularisation n'impose en aucun cas une annualisation des services. Ce n'est qu'un dispositif visant à faire correspondre un nombre d'ECTS à des Unités de formation (UF) composant les Unités de certification (UC). La grille de référence reste la grille horaire hebdomadaire du référentiel de formation et les services des professeurs relèvent du décret de 50 (service hebdomadaire).
- Le décret d'application de cette expérimentation n'a pas été signé à ce jour, ce qui signifie que les collègues n'ont pas à l'appliquer puisque le cadre réglementaire, de fait, n'existe pas.

Le Snes demande à l'IG de rappeler aux IPR ces points et fait part de ses fortes inquiétudes concernant les formations et informations qu'ont reçues les collègues, les incitant à annualiser leurs services.

M.Panazol, doyen de L'IG confirme que la modularisation n'impose en aucun cas une annualisation des services. Il souhaite que la formation garde sa cohérence, que soit évité tout émiettement des services et éclatement de la formation qui feraient perdre son sens au BTS. Il en a fait part au Ministère de l'éducation nationale de la recherche et du supérieur (MENSUR) et à la DGESCO (direction de l'enseignement scolaire) en rappelant qu'il ne faut pas déstabiliser un système qui fonctionne bien et maintenir la cohérence des équipes pédagogiques.

Il indique que le décret devrait prochainement être signé et applicable pour cette rentrée. Il assure qu'il fera un suivi des points que le Snes a soulevés et reconnaît que le retard de publication des textes pose question.

2/ L'enseignement d'exploration PFEG en seconde :

L'IG déplore le déséquilibre quantitatif constaté : Environ 22% seulement d'élèves ont intégré PFEG l'an dernier (il ne dispose pas des chiffres à cette rentrée).

Il y voit les explications suivantes : collègues peu expérimentés affectés à cet enseignement (stagiaires, vacataires ..), problème d'offre de cet enseignement dans les établissements.

Qualitativement, il note des points positifs : des professeurs ont saisi la liberté pédagogique qui leur était donnée et sont entrés dans une vraie logique d' « exploration » à partir de situations actives et de terrain. De ce point de vue, il y a eu de belles réussites.

Toutefois l'IG déplore que certains groupes atteignent 35 à 37 élèves, ce qui limite singulièrement la mise en œuvre de cette logique exploratoire. Au niveau des flux en STG, on ne note pas cependant de corrélation positive.

A la suite d'une question du Snes, l'IG précise que les enseignants d'économie-gestion doivent prioritairement intervenir sur cet enseignement. Mais il admet que des professeurs de SES puissent y intervenir s'il n'y a pas d'enseignant d'économie-gestion disponible.

3/ DGEMC (Droits en grands enjeux du monde contemporain) :

L'IG nous indique que l'inspection d'économie-gestion n'a pas été sollicitée dans l'écriture de ce programme. Par contre, elle a été chargée de construire la formation des enseignants et les ressources. Un groupe national a été constitué (économie-gestion, histoire-géographie, SES). Un accompagnement académique est prévu.

Suite à une question du Snes concernant les compétences des professeurs devant intervenir dans cet enseignement, l'IG indique qu'il se positionne en faveur d'enseignants ayant un diplôme supérieur de droit ou une épreuve de droit dans leur concours. Le terme « qualifié en droit » est trop flou, ce que le Snes dénonce également.

4/ La réforme STMG :

En préambule le Snes relève les points suivants :

- Les programmes viennent d'être mis en consultation pour 4 semaines seulement. Ce n'est pas sérieux et les remontées risquent d'être très faibles. Certains collègues n'ont même pas connaissance des nouvelles grilles et ne comprennent pas grand chose à cette réforme.
- Les réformes STI/STL mises en place à cette rentrée confirment les alertes que le Snes avait faites : c'est une catastrophe en termes de postes mais aussi d'enseignement. Les professeurs n'ont pas eu le temps, ni l'opportunité d'être formés à de tels bouleversements.

En précipitant les réformes STMG mais aussi ST2S, on prend de gros risques et on devrait plutôt prendre acte des problèmes liés aux réformes précédemment mises en place y compris la réforme des lycées appliquée en seconde et 1ère générale et qui est fortement contestée par la profession.

Les conditions de réussite ne sont pas réunies, loin de là. Le Snes demande qu'il soit fait une pause dans les réformes et qu'on se donne le temps pour une nouvelle réforme en STG et SMS.

Réponses de l'IG :

- L'enjeu est de taille : les prévisions d'orientation des effectifs en STG sont mauvaises, moins 1 à 1,2%
- STG doit « bouger » et être en phase avec les évolutions économiques, sociétales.
- Les taux de réussite doivent progresser en particulier pour les baccalauréats technologiques et professionnels : taux de réussite de 87% pour un baccalauréat général, de 70% pour un bac techno, moins de 50% pour un bac pro.
- L'IG veut rectifier une erreur qui était « l'encyclopédisme » des programmes antérieurs et se recentrer sur moins de notions abordées mais plus approfondies, l'objectif étant la réussite dans la poursuite d'études.
- Volonté de combattre l'idée que ces élèves ne sont pas capables de réfléchir : c'est pourquoi la présentation du programme de gestion est différente et part des problématiques liées à la gestion. La réflexion s'est faite en partant des objectifs par rapport aux élèves : lecture des organisations et distance citoyenne.
- En créant une 1^{ère} commune, on retarde la spécialisation d'un an et donc le choix de l'élève. La spécialisation en 1^{ère} n'a pas permis de rééquilibrer les flux dans les différentes spécialités mais a au contraire induit une sorte de « tuyautage »

Remarques du Snes :

- Les programmes tels qu'ils sont présentés ne sont pas de nature à rassurer les collègues : Nous craignons fort que la démarche technologique, même si sa nécessité est rappelée en préambule, soit très difficile à mettre en oeuvre. **Or, c'est bien cette impossibilité de fait, d'adopter une démarche technologique, qui a mis en difficulté les collègues et leurs élèves.**
- Nous ne contestons pas l'intérêt d'un enseignement des sciences de gestion. Cette discipline qui s'est construite sur les pratiques dans les organisations présente un atout pour nos formations. **Il aurait fallu construire le programme en utilisant cet atout.**
- De ce point de vue, nous contestons la progressivité des apprentissages proposée : Faire acquérir dès la 1^{ère} de multiples notions en sciences de gestion et n'aborder qu'en terminale les pratiques propres aux différents domaines : ressources humaines, systèmes d'information, mercatique....risque fort d'entraîner un « décrochage » de certains élèves dès la 1^{ère}
C'est l'inverse qui permettrait d'accrocher les élèves : Il faut partir des pratiques en sciences de gestion par domaine dès la première pour s'orienter progressivement vers la conceptualisation en terminale. C'est à cette condition qu'une démarche technologique pourra être mise en œuvre et que les élèves trouveront du sens à cet enseignement.
- Cela suppose qu'on n'aligne pas l'architecture des séries technologiques sur celle des séries générales et qu'on leur reconnaisse leur spécificité.
- Les programmes des enseignements spécifiques en terminale sont trop lourds et contradictoires avec l'idée d'un resserrement des notions pour un meilleur approfondissement.

L'IG fait ensuite un point sur la certification, la formation et des actualisations de programmes :

Certification :

- Fin octobre, début novembre, une maquette devrait être connue. Le projet est de proposer une épreuve anticipée en 1^{ère} « sciences de gestion » de type TPE. Seuls les points au dessus de la moyenne coefficientés 2 seraient comptabilisés.
- On ne garderait que le projet en terminale et l'étude serait abandonnée. Nous avons fait part de nos inquiétudes sur la transformation de l'évaluation du projet en CCF. Nous n'avons eu aucune assurance à ce sujet.

Formation des enseignants :

- Un accompagnement et une campagne de communication sont prévus
- Utilisation du PNF
- Séminaire fin janvier + des séminaires thématiques
- Ressources sur les sites ressources.

Actualisations de programmes :

- Management des organisations : la nouvelle grille prévoit une demi-heure de plus. Il n'y aura pas d'alourdissement du programme mais une actualisation.
- Economie –droit : une stricte régulation par rapport aux horaires est envisagée.